

La pollution de l'air extérieur, de lourds impacts sur l'environnement et la santé

La pollution de l'air (ou pollution atmosphérique) résulte d'une dégradation de la qualité de l'air causée par la présence de certains éléments qui ne sont naturellement pas présents dans l'air et dont les degrés de concentration sont suffisants pour produire un effet toxique sur l'environnement et/ou la santé.

Les sources de pollution atmosphérique sont soit d'origine naturelle (pensons aux émissions volcaniques ou aux pollens par exemple) ou sont dues aux activités humaines : combustion d'énergies fossiles (issue des transports, de la production d'électricité, de l'industrie et des ménages), installations industrielles, agriculture, incinération des déchets, etc.

Cette pollution atmosphérique a de lourds impacts sur l'environnement en raison des dégâts occasionnés aux cultures et aux écosystèmes indispensables à la vie, comme les forêts et les masses d'eau douce (notamment à cause des phénomènes d'acidification et d'eutrophisation¹).

Mais la pollution de l'air a également des effets néfastes sur la santé humaine, même à des concentrations relativement faibles. Ainsi, la pollution aux particules fines² en Europe entraîne 348 000 décès prématurés chaque année et réduit l'espérance de vie moyenne de plus de 8 mois. La perte de vie estimée en Belgique est la plus élevée de l'UE : elle est de 18 mois, ce qui correspond à 13 000 décès prématurés par an rien que chez nous³. L'ozone troposphérique⁴ causerait chaque année en Europe (UE-25) plus de 21 000 décès prématurés et 14 000 hospitalisations pour des problèmes respiratoires⁵. Ces deux polluants sont reconnus aujourd'hui comme les plus significatifs en termes d'incidence sur la santé.

De nombreux autres polluants atmosphériques sont également nuisibles pour la santé et/ou l'environnement. Ils sont détaillés dans la brochure RISE « Pollution de l'air : quels impacts sur la santé ? », 2009, disponible sur www.rise.be

En Belgique, tout comme en Europe, les émissions de nombreux polluants ont sensiblement diminué ces dernières années, en particulier les polluants acidifiants. Deux polluants continuent à poser problème : l'ozone et les particules. En 2008, presque aucune des mesures de ces deux polluants en Région wallonne ne respectait les valeurs fixées par la législation européenne pour la protection de la santé. La

Belgique est d'ailleurs poursuivie devant la justice par la Commission Européenne pour non-respect des valeurs-limites de qualité de l'air pour les PM₁₀⁶.

Que faire syndicalement pour préserver la qualité de l'air ?

Le travail syndical concernera non seulement les émissions industrielles dans l'air mais aussi les autres sources de pollution de l'air, à savoir les transports (marchandises et travailleurs) et la consommation (combustion) d'énergie fossile. Il peut se diviser en trois étapes.

1. S'informer en détail sur l'impact de l'entreprise sur la qualité de l'air en utilisant son droit à l'information, en particulier au CPPT (article 14 et 16 de l'AR du 3/5/1999). Référez-vous aux questions de la section suivante pour vous guider.

2. Vérifier si l'analyse des risques effectuée dans l'entreprise intègre bien la qualité de l'air.

3. Vérifier quelles mesures de prévention ont été mises en place en respectant la hiérarchie des mesures de prévention et émettre des propositions dans ce sens :

- **celles visant à éviter les risques :** substituer une substance ou un procédé par une autre substance ou procédé qui n'est pas dangereuse pour l'environnement ou la santé ;
- **celles ayant pour but d'éviter les dommages comme, par exemple :**
 - veiller au bon entretien des équipements de traitement et de réduction des rejets (laveurs, filtres, hottes, etc.) ;
 - encourager l'achat d'équipements les moins émissifs en polluants (véhicules, chaudières, brûleurs, machines, etc.) ;
 - prévenir et limiter l'utilisation de composés organiques volatils, en abrégé COV (présents dans les peintures, vernis, colles, dégraissants, etc.) et de pesticides, utiliser des combustibles moins soufrés ;
 - proposer des mesures afin de rationaliser l'utilisation d'énergie fossile : audit énergétique, mesures d'automatisation de l'éclairage,

de la ventilation ou de la régulation du chauffage, investir dans des équipements sobres en énergie, sensibiliser le personnel ;

- proposer des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments de l'entreprise (isolation, double vitrage, système de ventilation, etc.) et en cas de rénovation ou d'achat de nouveaux bâtiments, anticiper sur les normes et investir dans un bâtiment passif⁷ ;
- pousser à investir dans les énergies renouvelables et pour une fourniture en électricité verte ;
- sensibiliser les travailleurs aux mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air pour protéger leur santé et l'environnement ;

• **celles visant à limiter les dommages, par exemple :**

- mettre en œuvre des mesures en matière de mobilité: développer un plan de transport d'entreprise, un plan de mobilité des zones d'activités, développer des alternatives à l'autosolisme (covoiturage, navette), des formations à l'éco-conduite pour les travailleurs, privilégier l'utilisation des transports en commun, développer des alternatives à la voiture de société, développer des alternatives pour les déplacements dans l'entreprise (clark au gaz ou électrique, vélo d'entreprise), développer des alternatives plus durables pour le transport des marchandises ;
- proposer un plan en cas de pic de pollution hivernal pour les déplacements des travailleurs (télétravail, covoiturage, flexibilité horaire pour pouvoir prendre les transports en commun, navette, etc.) et pour mettre en œuvre les limitations des activités industrielles imposées par les autorités ;
- en cas de pic d'ozone, mettre en œuvre un plan pour protéger la santé des travailleurs plus âgés ou atteints de pathologies respiratoires ou accomplissant des tâches lourdes.

d'environnement ? Sont-elles respectées ?

- quelles sont les mesures/technologies mises en place pour limiter les émissions de ces polluants ? Quel en est l'impact pour chaque polluant ?
- comment les émissions sont-elles contrôlées ? Quels en sont les résultats ?
- quelles sont les mesures prévues en cas de pic de pollution hivernal ?
- les investissements prévus prennent-ils systématiquement en compte le fait de minimiser les émissions polluantes dans l'air ?

En savoir plus

- **Pollution de l'air, quels impact sur la santé ?, RISE, 2009**
- **Prévenir les pollutions de l'air, relevons le défi ensemble, RISE, 2007**
- **La santé environnementale au travail : les pollutions intérieures, RISE, 2004**
- **Energie, un enjeu pour l'avenir des entreprises, RISE, 2012**
- **Domicile - lieu de travail : vers une mobilité plus douce pour le climat et les travailleurs, RISE, 2012**

(1) Enrichissement des cours d'eau et des lacs en éléments nutritifs, qui favorisent la croissance rapide et la multiplication des plantes aquatiques. Cette prolifération entraîne la consommation de l'oxygène disponible dans l'eau et à terme, la disparition de toute vie dans l'eau.

(2) On désigne sous le terme de particules un ensemble de substances à l'état de particules microscopiques (de l'ordre du micron (µm) = un millième de millimètre), solides ou liquides qui restent en suspension dans l'air. Les particules sont classées en fonction de leur dimension. On distingue notamment :
 - les PM₁₀, particules dont le diamètre moyen est inférieur à 10 µm.
 - les PM_{2,5} (aussi appelées « particules fines »), particules dont le diamètre moyen est inférieur à 2,5 µm. Elles sont principalement produites par les phénomènes de combustion.
 Ce mode de classification fonctionne comme les poupées russes c'est-à-dire que chaque catégorie de particules englobe les catégories de particules de dimensions inférieures.

(3) Effet des PM_{2,5}, estimations pour l'année 2000, in Plan wallon air-climat, p. 58.

(4) C'est celui que l'on trouve dans la basse atmosphère. Il est formé de différents polluants primaires (dits précurseurs d'ozone) sous l'effet du rayonnement solaire.

(5) Tableau de bord de l'environnement wallon, 2010, pp 147-148.

(6) Voir note de bas de page.

(7) Bâtiment dont la consommation énergétique au m² est très basse voire nulle.

Quelles questions poser au CPPT et/ou au CE ?

En plus de questions sur les politiques en matière de mobilité et d'énergie (voir les fiches sur ces deux thèmes), les questions suivantes permettront de se faire une idée de l'impact de l'entreprise sur la qualité de l'air :

- quelles sont les principales émissions de polluants dans l'air ? Quelles en sont les sources (points d'émission) ? Quelles sont les quantités émises pour chaque polluant ?
- quelles sont les limites prévues par le permis

